

Assurance Vacances

L'ASSURANCE POUR LES VOYAGES LOISIRS (WEEK-END, CIRCUIT, CROISIÈRE)
EN FRANCE OU À L'ÉTRANGER



Les garanties en bref

- Annulation du voyage
- Interruption ou prolongation du voyage
- Voyage retardé
- Dommages aux bagages
- Frais médicaux d'urgence à l'étranger
- Assistance médicale
- Responsabilité civile
- Individuelle accident
- Téléconsultation
- Frais juridiques à l'étranger
- Perte, vol, dommages aux documents d'identité et clés

Conditions de souscription

Les assurés doivent avoir leur résidence en France (y compris Guadeloupe, Guyane, Martinique, Mayotte, Réunion, Saint-Barthélemy, Saint-Martin (partie française) et Monaco).



Durée du contrat :

Jusqu'à 2 mois consécutifs pour les formules Assistance Plus et Multirisque
Jusqu'à 4 mois consécutifs pour la formule Annulation



Nature du déplacement :

Privé



Zone de couverture :

Monde entier sauf Corée du Nord



Souscripteur :

Un particulier



Délai de souscription :

Le contrat doit être souscrit le jour même de la réservation du voyage ou au plus tard dans les deux jours ouvrables suivant ladite réservation

Les garanties*

Couverture Covid-19 : Vos clients peuvent être remboursés s'ils annulent leur voyage en raison de la Covid-19, et sont couverts en cas de maladie ou de quarantaine liées à la Covid-19 pendant leur voyage.

	Limites	Formules		
		Annulation	Assistance Plus	Multirisque
Infos Voyage	Nb d'appels illimités	✓	✓	✓
Annulation du voyage				
Remboursement des frais d'annulation en cas de : <ul style="list-style-type: none"> - maladie, accident, problème de santé (y compris lié à une épidémie ou une pandémie) ou décès de l'assuré, d'un compagnon de voyage ou d'un membre de sa famille - mise en quarantaine de l'assuré ou d'un compagnon de voyage - présence à une procédure judiciaire ou convocation à une procédure d'adoption - résidence principale devient inhabitable - catastrophe naturelle ou intempéries empêchant le transporteur d'acheminer l'assuré - licenciement, obtention d'un emploi, déménagement en raison d'une mutation professionnelle, réaffectation militaire - contre-indication médicale au vaccin - vol des documents de voyage, demande de visa touristique refusée - divorce / séparation - attaque terroriste ou évacuation obligatoire Franchise : 5 % du montant des frais d'annulation (maximum 100 €/ pers.)	8000€/ pers.	✓		✓
Voyage retardé de plus de 2 h				
<ul style="list-style-type: none"> - Remboursement des frais de transport nécessaires pour rejoindre la destination - Remboursement des frais de voyage prépayés et frais supplémentaires engagés lors de l'attente (repas, hébergement, communication, transports locaux) 	2000 € Avec justificatifs : 300 €/jour / pers. Sans justificatifs : 75 €/jour / pers.			✓
Interruption ou prolongation du voyage				
<ul style="list-style-type: none"> - Remboursement des frais de voyage prépayés (hors transport) et acomptes, non remboursables, au prorata du nombre de jours non utilisés - Remboursement des frais des transport engagés pour la poursuite du voyage ou le retour à la résidence principale - Remboursement des frais d'hébergement supplémentaires en cas de prolongation du voyage en cas de : <ul style="list-style-type: none"> - maladie, accident, problème de santé (y compris lié à une épidémie ou une pandémie) ou décès de l'assuré, d'un compagnon de voyage ou d'un membre de sa famille - mise en quarantaine de l'assuré ou d'un compagnon de voyage - présence à une procédure judiciaire ou convocation à une procédure d'adoption 	8000 € Frais réels 150 €/ jour / pers. - max 14 jours		✓	✓

Interruption ou prolongation du voyage (suite)

- résidence principale devient inhabitable
- refus d'embarquement sur la base d'une suspicion d'une maladie contagieuse (y compris une maladie liée à une épidémie ou pandémie)
- panne ou vol du véhicule
- attaque terroriste ou évacuation obligatoire

✓

✓

Dommages aux bagages

- Indemnisation en cas de perte, dommages ou vol des bagages dont objets de valeur

3 000 €

1 500 €

Franchise : 30 €

- Remboursement des biens de première nécessité en cas de retard > 24 h dans la livraison des bagages sur le lieu de séjour

Avec justificatifs :
300 €/pers.
Sans justificatifs :
50 €/pers.

✓

✓

Frais médicaux d'urgence à l'étranger

- Remboursement des frais médicaux d'urgence à l'étranger, en cas de :
 - maladie, accident, problème de santé (y compris lié à une épidémie ou une pandémie)
 - blessure ou infection dentaire, perte d'un plombage ou dent cassée

200 000 €
USA, Canada :
300 000 €

300 €

Les plafonds des 2 prestations ne sont pas cumulables

✓

✓

Assistance médicale maladie ou accident corporel

- Remboursement des frais d'évacuation d'urgence
- Organisation et prise en charge des frais de transport pour :
 - Rapatriement à la résidence principale
 - Transport au chevet de l'assuré d'un ami ou d'un membre de sa famille
 - Retour des personnes à charge et si nécessaire le transport d'un accompagnant
- Remboursement des frais de recherche et de secours

Frais réels
Frais réels

10 000 €
par assuré

✓

✓

Assistance décès

- Organisation et prise en charge des frais de transport du corps
- Organisation et prise en charge des frais funéraires

Frais réels

Frais réels

✓

✓

Responsabilité civile

- Responsabilité civile Vie Privée à l'étranger / Villégiature
 - Dommages corporels et immatériels
 - Dommages matériels et immatériels

Par sinistre :

4 500 000 €

450 000 €

- Responsabilité civile Sport et Loisirs
 - Dommages corporels et immatériels consécutifs
 - Dommages matériels et immatériels consécutifs

150 000 €

50 000 €

✓

✓

Individuelle accident

- Versement d'un capital en cas de décès ou d'incapacité permanente à la suite d'un accident

25 000 €

✓

✓

Téléconsultation				
Consultation à distance avec un professionnel de santé parlant français	3 téléconsultations par assuré		✓	✓
Frais juridiques à l'étranger				
Remboursement des honoraires d'avocat	3 000 €		✓	✓
Perte, vol, dommages aux documents d'identité et clés				
Remboursement des frais de remplacement des documents d'identité et des clés	400 €		✓	✓

* Dans la limite et selon les conditions du contrat d'assurance.

Exemple de tarifs pour l'Assurance Vacances

Le prix de l'assurance dépend de la durée, de la destination, du coût du voyage et de l'âge de votre client.

La formule Annulation pour un couple (20 et 21 ans) partant 4 jours à Barcelone : 15 € soit **7,50€ par personne**, pour couvrir leur séjour de 500€.

La formule Multirisque pour votre client, âgé de 35 ans, pour 2 semaines en Thaïlande lui coûtant 2 000 € : 114 €, soit une couverture complète pour environ **8,15€ par jour**.

Exemple : Une intoxication alimentaire à Bangkok : 3 000 € de frais médicaux. La totalité peut être prise en charge par Allianz Travel.

La formule Multirisque pour une famille (37, 39, 5 et 8 ans), partant 1 semaine au Portugal : 171 € soit **42,75€ par personne**.

Exemple : Coût moyen d'une prolongation de séjour suite à une mise en quarantaine liée à la Covid-19 (frais d'hébergement + transport retour) : 1 500€. La totalité peut être prise en charge par Allianz Travel.

Allianz Travel

Les garanties sont assurées par AWP P&C - SA au capital de 17 287 285 € - 519 490 080 RCS Bobigny - Siège social : 7 rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen - Entreprise régie par le Code des assurances et mises en oeuvre par AWP FRANCE SAS - SAS au capital de 7 584 076,86 € - 490 381 753 RCS Bobigny - Siège social : 7 rue Dora Maar - 93400 Saint-Ouen - Société de courtage d'assurances - ORIAS 07 026 669 - <http://www.orias.fr/> - Autorité de contrôle prudentiel et de résolution - 4 Place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09. www.acpr.banque-france.fr



Document à caractère publicitaire, ne pas jeter sur la voie publique.